

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 10 février 2023 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'étude principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale organisé au titre de l'année 2022

NOR : MICB2302299A

Par arrêté de la ministre de la culture du 10 février 2023, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022, est fixé à 12 (douze).